

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 11/2026

le 22 juillet 2026

Plage de la Maladaire - Projet « Lac'cessible » de la Jeune chambre internationale (JCI) de la Riviera

10.03.02-2607-Comm11-Projet-laccessible.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

À la suite des travaux réalisés à la plage de la Maladaire, la Municipalité a été approchée par la Jeune chambre internationale (JCI) de la Riviera qui souhaite pouvoir proposer aux personnes à mobilité réduite une possibilité de pouvoir se baigner au lac. À cet effet, la JCI souhaiterait pouvoir mettre en place un dispositif « SEATRAC-Mover » sur une plage de notre région. Ce type de dispositif permet aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder de manière autonome au lac et a déjà été installé avec succès sur de nombreuses plages à travers le monde, et notamment à la plage de Vidy s'agissant du Léman. Il ne nécessite aucune installation fixe.

Il s'avère que la plage de la Maladaire est adaptée à la mise en place d'un tel dispositif depuis les travaux récemment réalisés. D'entente avec le Service de l'urbanisme et des espaces publics, un projet est en cours d'étude afin de pouvoir cas échéant déployer le dispositif dès la belle saison 2027.

Il est à préciser que la JCI Riviera souhaite offrir l'installation à la Commune qui l'accueillera, laquelle s'engagera en retour à en assurer la maintenance. La Municipalité a donné son accord de principe moyennant les résultats des études de projet détaillé. En parallèle, la JCI Riviera a entamé sa campagne de recherche de fonds.



La Municipalité communiquera à nouveau ultérieurement auprès de votre Conseil une fois le projet abouti et se réjouit de la possibilité de pouvoir accueillir sur son territoire une telle infrastructure permettant à tous de pouvoir profiter du Léman.

De plus amples informations sont disponibles directement sur le site du projet : <https://laccessible.ch/>

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 20 juillet 2026